

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015**

**Rapporteur :  
Madame Isabelle LE BAL**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création d'un prix littéraire de la ville de Quimper**

**La ville de Quimper souhaite créer un prix littéraire destiné à récompenser deux catégories d'œuvres littéraires sur le thème de la ville : un ouvrage de fiction publié en français et un manuscrit écrit en breton et non encore édité. Chaque lauréat recevra un prix de 1 500 €.**

\*\*\*

Attentive aux difficultés rencontrées à l'heure actuelle par la filière éditoriale et le monde du livre, la ville de Quimper souhaite s'engager dans l'organisation d'un prix littéraire de la ville de Quimper destiné à encourager et à valoriser la création artistique dans ce domaine.

Deux récompenses participeront à cet événement, l'une destinée à couronner une œuvre littéraire de fiction déjà parue, et l'autre attribuée à une œuvre de fiction en langue bretonne encore non publiée.

Chacun de ces prix sera attribué par un jury constitué de 5 personnalités reconnues désignées par le maire de Quimper.

La thématique retenue sera celle de la ville, réelle ou imaginaire, comme sujet ou comme personnage singulier.

Chacune des catégories sera dotée d'un prix de 1 500 euros dont l'attribution sera formalisée par une décision du maire faisant référence au procès-verbal des délibérations du jury.

Le lancement public de cette opération aura lieu en septembre 2015, pour une remise des prix courant juin 2016.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la mise en place de ce prix littéraire et l'octroi à chaque lauréat d'un prix de 1500 € par décision du maire.

Le maire,

Ludovic JOLIVET